

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 04 décembre 2023

CM 006

Présents

Mmes :

ALLEAUME Laetitia
BENOITON Irène
DJEMAI Haurria
HERZ Aurélie
PRIOU Sylviane

Mr Dominique PIERRET, Maire

Mrs :

BOURILLON Pascal
MARTIN Stéphane
MEMMO Nicola
SAINT-MARS Serge
STIGER Bruno
TEMPLIER Alain

Mme PRIOU a été élue secrétaire.

Absent

Mme

MORANGE Isabelle (pouvoir H. DJEMAI)

Mr

LENOIR Guy

Le compte-rendu du conseil du 25 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

CONVENTION D'UTILISATION DE LA PETITE SALLE DU BOUT AUX MOINES

Afin de pouvoir mettre à disposition des associations de Drocourt et des administrés pour des utilisations ponctuelles et de courte durée, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre en place une convention d'utilisation pour la petite salle du bâtiment municipal situé 20B rue du Bout aux Moines.

A cette fin, il propose au Conseil Municipal d'approuver la convention d'utilisation, jointe à la présente, de cette salle, et de l'autoriser à signer les conventions à venir entre la commune et les utilisateurs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention d'utilisation, jointe à la présente, de la petite salle du bâtiment municipal située 20B rue du Bout aux Moines et d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour la commune, toutes les conventions utiles.

PRIMES AU PERSONNEL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics et qu'il appartient au Conseil

Municipal d'en déterminer le montant. Il propose, à cet effet, d'octroyer pour chacun des agents municipaux qui répondent aux conditions requises, une prime selon le tableau joint.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver le tableau de primes, joint à la présente, pour chacun des agents municipaux qui répondent aux conditions du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à ajouter les sommes ainsi définies aux salaires du mois de décembre 2023.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires jointes à la présente.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'effectuer les modifications budgétaires annexées à la présente.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA RUE DU GUE

Monsieur le Maire rappelle que la salle polyvalente de la rue du Gué peut être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande tel que les associations de Drocourt pour l'exercice d'activités sportives ou les Drocourtois pour des réceptions privées.

Les modalités d'utilisation de cette salle polyvalente doivent être définies afin que les mises à dispositions se déroulent dans des conditions optimales, pour cela, Monsieur le Maire propose d'approuver le règlement intérieur joint à la présente.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- D'approuver le règlement intérieur de la salle polyvalente de la rue du Gué joint à la présente.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées la séance est levée à 21h10.

Le Maire
D. PIERRET

